

# Farac info



Bulletin de liaison de la Farac (Fédération d'associations d'anciens combattants, d'amicales régimentaires et d'associations à caractère patriotique de Lyon et de sa région).

BULLETIN n° 537 • NOVEMBRE 2020

## ÉDITORIAL

### « NO COMMENT »<sup>(1)</sup>

#### LA LICE ET SA COMPAGNE

Fable de Jean de la Fontaine (1621 - 1695), livre II, fable 7

Une lice<sup>(2)</sup> étant sur son terme,<sup>(3)</sup>  
Et ne sachant où mettre un fardeau si pressant,  
Fait si bien qu'à la fin sa Compagne consent  
De lui prêter sa hutte, où la Lice s'enferme.  
Au bout de quelque temps sa Compagne revient.  
La Lice lui demande encore une quinzaine.  
Ses petits ne marchaient, disait-elle, qu'à peine.  
Pour faire court, elle l'obtient.  
Ce second terme échu, l'autre lui redemande  
Sa maison, sa chambre, son lit.  
La Lice cette fois montre les dents, et dit :  
Je suis prête à sortir avec toute ma bande,  
Si vous pouvez nous mettre hors.

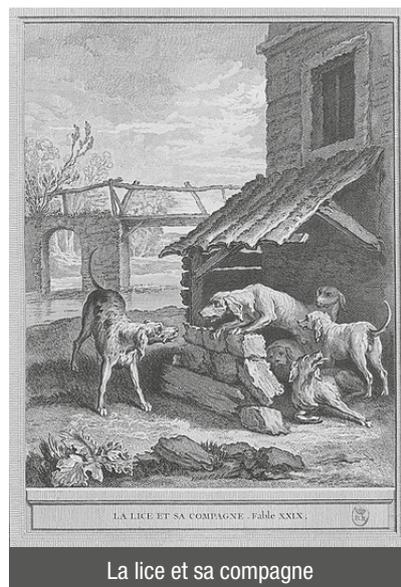
Ses enfants étaient déjà forts.  
Ce qu'on donne aux méchants, toujours on le regrette.  
Pour tirer d'eux ce qu'on prête,  
Il faut que l'on en vienne aux coups ;  
Il faut plaider, il faut combattre :  
Laissez-leur prendre un pied chez vous,  
Ils en auront bientôt pris quatre.

(1) Titre utilisé par la chaîne de télévision Euronews pour présenter certains reportages sans commentaires.

(2) Femelle de chien de chasse

(3) Sur le point de mettre bas.

**André MUDLER**  
Président de la Farac



### SOMMAIRE

- P02 **Les prisonniers de guerre français dans l'industrie de guerre allemande (1940 - 1945)**
- P06 **Souvenirs d'une patrouille méhariste au Mzab en 1960**
- P08 **Le système esclavagiste**
- P12 **Général Joseph PISTON (1754 - 1831)**
- P13 **Un Saint-Cyrien Primat des Gaules !**
- P14 **Nécrologie**
- P16 **La vie des associations**

# LES PRISONNIERS DE GUERRE FRANÇAIS DANS L'INDUSTRIE DE GUERRE ALLEMANDE (1940 – 1945)

Il y a 80 ans ....

## PRÉAMBULE

Le « Blitzkrieg » contre la France fait tomber près de 1 850 000 prisonniers de guerre (PG) entre les mains de la Wehrmacht victorieuse, dont près de la moitié d'entre eux ont été faits prisonniers après l'appel du maréchal Pétain à cesser le combat.

En raison de la désorganisation des forces françaises, du gouvernement et des communications, aucune autorité, même allemande, n'est en mesure d'apprécier exactement l'ampleur de la capture et encore moins de faire face aux problèmes matériels qu'elle pose. Les hommes sont sommairement regroupés et parqués dans des camps de fortune, acheminés à pied, en pleine chaleur (le mois de juin 1940 a été particulièrement chaud), à marche forcée, vers des centres de transit proches des gares ferroviaires (Laon, Mailly-le-Camp, Romilly-sur-Seine, Meaux, etc.), en attente d'un transport vers l'Allemagne. Environ 1 580 000 prisonniers français, soit 10% de la population masculine de l'époque, sont finalement transférés en Allemagne, dans 28 camps pour officiers (Oflags) et 69 camps pour hommes de troupe (Stalags), y compris les sous-officiers.



Colonne de prisonniers français

Dans les premières semaines qui suivent l'armistice, les prisonniers originaires d'Alsace et de Moselle (régions annexées de fait) sont relâchés, ainsi que les blessés et les malades. Certains réussissent à s'évader. Les 90 000 prisonniers issus des colonies françaises et d'Afrique du Nord, ainsi que 110 000 autres prisonniers sont regroupés dans les *Frontstalags*<sup>(1)</sup> en France.

## LES « OFLAGS »

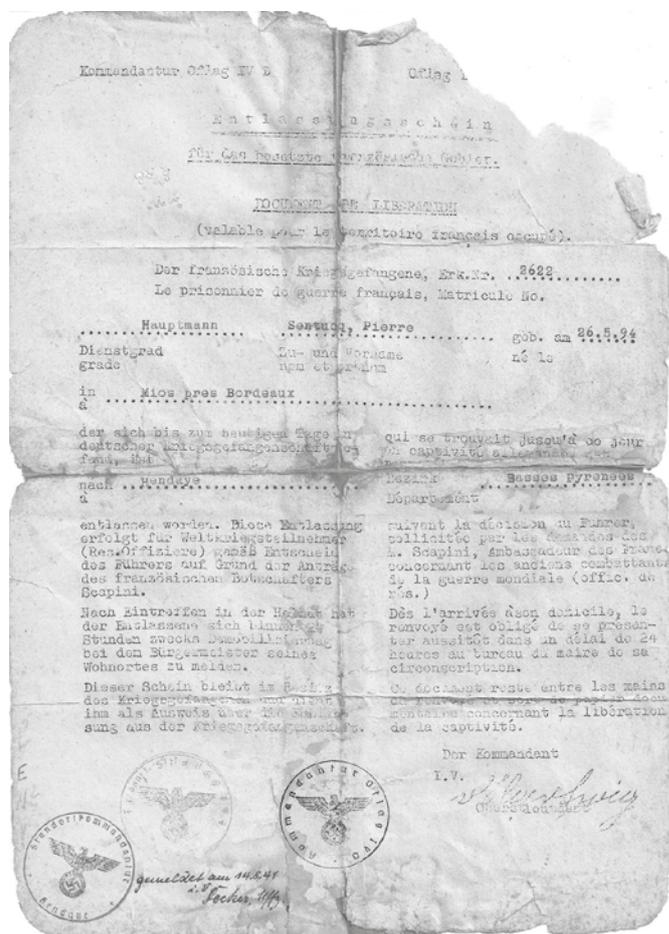
29 000 officiers français sont retenus captifs. N'ayant pas le droit de travailler, conformément à

l'article 27 de la Convention de Genève du 27 juillet 1929, ils ne peuvent tromper leur attente d'une libération qu'en se consacrant aux loisirs sportifs et intellectuels (article 17 de la Convention).

Certains officiers, décorés lors de la Première Guerre mondiale, vont bénéficier d'une libération



Officiers français en Oflag



Document de libération du capitaine Senticq le 14.08.1941

anticipée, comme cela a été le cas pour le colonel Lacaze, commandant le 99<sup>e</sup> RI, libéré le 23 octobre 1942, ou le capitaine Pierre Sentucq libéré le 14 août 1941.

Les Oflags, véritables lieux de bouillonnement intellectuel, feront l'objet d'un article spécifique, tant les compétences professionnelles des officiers de réserve et les compétences militaires des officiers d'active ont été à l'origine de multiples perspectives, pendant et après la période d'emprisonnement

## DES CHIFFRES

95 % des hommes de troupe sont rapidement transférés des Stalags vers 82 000 *kommandos* (camps de travail annexes) spécialisés dans l'industrie, l'agriculture ou l'artisanat. Certains peuvent être si éloignés que les prisonniers ne reviennent plus au camp de rattachement.

Au fur et à mesure des années qui suivent, le nombre de PG français diminue pour tomber à 940 000 fin 1944. Cette diminution s'explique par 70 000 évasions réussies, 90 000 remises en liberté dans le cadre de la « Relève », 324 000 remises en liberté pour des raisons diverses et 21 000 prisonniers décédés ou disparus jusqu'à fin 1944. La dernière année de guerre coûte la vie à 37 000 prisonniers supplémentaires (maladies, bombardements, etc.).

Les deux tiers environ des PG français ont donc été retenus près de cinq années entières en captivité.

## LES PRISONNIERS ENJEUX DE LA POLITIQUE

Le calcul politique joue un rôle déterminant dans l'attitude de l'Allemagne, les prisonniers de guerre étant un moyen de chantage contre le régime de Vichy. Quant à Pétain, l'obtention de concessions allemandes au sujet des prisonniers de guerre est une question majeure pour sa politique intérieure.

## LA FRANCE FAIT CAVALIER SEUL

Le soutien du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est indispensable au gouvernement de Vichy pour le rapatriement des prisonniers français. Cependant, celui-ci veut négocier directement avec les Allemands sans passer par le CICR, ni par la Puissance protectrice (les Etats-Unis en l'occurrence), tel que prévu par la Convention de Genève, ratifiée par la quasi-totalité des Etats à l'exception du Japon, et qui sert de référence pour défendre les droits et la dignité des prisonniers de guerre. Affichée en principe dans les camps, elle sert de base au règlement des multiples différents qui surgissent entre les Etats détenteurs de prisonniers de guerre et les Etats auxquels appartiennent les captifs, ainsi qu'aux Etats non-

belligérants en charge des intérêts des belligérants dans les relations internationales, encore appelés Puissances protectrices.

De cette volonté d'autonomie affirmée par le régime de Vichy, résultent deux initiatives notables, l'une consistant à renoncer à la protection officielle des Etats-Unis avec effet au 6 novembre 1940, l'autre à confier à un parlementaire, Georges Scapini, la mission de « traiter directement avec le gouvernement allemand des questions relatives aux prisonniers de guerre ». Par décret du maréchal Pétain, Scapini est nommé chef du Service diplomatique des prisonniers de guerre (SDPG), avec rang d'ambassadeur. Ses bureaux sont à Lyon où sont organisés les envois de colis. Le 16 novembre 1940 est signé à Berlin le protocole qui fait de la France la Puissance protectrice de ses propres prisonniers au détriment des représentants américains.

Cette démarche solitaire et dissidente du gouvernement de Vichy va affaiblir les secours et interventions en faveur des PG français en Allemagne. Désormais sous l'emprise du chantage allemand, le régime de Vichy ouvre la voie, à tout moment, aux violations de la Convention de Genève ! En contrepartie, les Allemands relâchent environ 100 000 prisonniers de guerre, en particulier ceux dont ils ne peuvent tirer que peu de profit. En même temps, la valeur des prisonniers de guerre augmente, car ils peuvent désormais être employés dans l'industrie d'armement, une infraction grave à la Convention de Genève que les Etats-Unis n'auraient pas tolérée.

Tout au long du conflit, les camps de transit (*Vorlager* ou *Zweilager*) restent inaccessibles au motif qu'ils ont une existence provisoire. Or ces camps servent à camoufler des situations dramatiques ou des prisonniers dont les Allemands ne veulent pas donner de nouvelles. Dans la même catégorie, il faut ranger les *Kommandos* disciplinaires, notamment ceux où sont enfermés les hommes repris après une évasion.

## LA « RELÈVE »

En 1940, le gouvernement de Pétain est prêt à mettre à disposition de l'Allemagne des travailleurs qualifiés en échange de prisonniers de guerre remis en liberté, réglant ainsi un problème soigneusement caché à l'opinion publique française, un taux de chômage élevé, le régime de Vichy n'ayant aucun intérêt à un retour massif de prisonniers.

Mais les Allemands, misant sur la réussite de la stratégie du *Blitzkrieg*, ne considèrent pas comme urgent de trouver une solution durable au problème de la main d'œuvre. Mais à partir de 1942,

les besoins de l'industrie allemande en main d'œuvre augmentent considérablement. Un dispositif de réquisition forcée, imposée par l'Allemagne, amène Pierre Laval à proposer l'idée de la « Relève ».

L'arrivée, tout d'abord sur la base du volontariat, puis sous la contrainte, de centaines de milliers de travailleurs civils, conduit à la libération, sur choix des autorités allemandes, d'environ 90 000 prisonniers de guerre (voir paragraphe « Des chiffres » évoqué ci-avant). Cette méthode sème la discorde parmi les PG, l'espoir d'une éventuelle libération rendant plus docile une partie des prisonniers.

Début 1943, les Allemands s'inspirent d'une suggestion française pour transformer le statut d'environ 200 000 prisonniers de guerre en travailleurs civils rémunérés, avec des avantages matériels directs et plus de liberté. Conséquences : augmentation de la productivité, économie d'environ 30 000 soldats allemands affectés à la surveillance des prisonniers, et possibilité d'utiliser ces prisonniers dans l'industrie d'armement.

Imposé par l'Allemagne nazie, le Service du Travail Obligatoire (STO), mis en place en février 1943, fait suite au relatif échec des politiques de volontariat et du système de « la Relève ». On estime que 700 000 à 850 000 travailleurs civils sont acheminés vers l'Allemagne entre juin 1942 et juillet 1944.

Au total, les travaux de recherche chiffrent à 1 500 000 Français, prisonniers de guerre, volontaires et requis du STO, qui auraient travaillé en Allemagne. La France a été le troisième contributeur de main d'œuvre forcée, après l'URSS et la Pologne.

## CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Les prisonniers de guerre amenés en Allemagne à partir de l'été 1940 travaillent, d'abord, surtout dans l'agriculture, les PG préférant être employées par des paysans, dans l'espoir de bénéficier d'un traitement plus humain ainsi que d'une meilleure alimentation que dans les camps. Mais l'industrie allemande ne peut renoncer à ces travailleurs



souvent qualifiés, si bien que l'affectation à un travail correspondant au métier d'origine est organisée pour les Français.

Certains kommandos de travail, installés dans les villes, sont logés dans des bâtiments de type écoles ou hangars, mais la plupart sont dans des baraques, clôturées parfois de barbelés, que les prisonniers ne peuvent quitter que sous surveillance, par exemple pour aller et revenir du travail. L'appel, les contrôles de la chambrée et des placards, les exercices du dimanche font partie de la routine militaire, du moins dans les grands kommandos.

Début 1942, la surveillance allégée introduite pour les Français apporte aux prisonniers de guerre une plus grande liberté de mouvement. L'interdiction de rentrer en contact avec la population civile et les compatriotes civils reste cependant en vigueur. Néanmoins il est difficile de la faire appliquer dans les campagnes où, malgré l'interdit, les prisonniers mangent souvent avec les paysans et dans les usines où un contact est inévitable au travail. De plus, les prisonniers de guerre français sont appréciés des patrons allemands qui leur donnent parfois des postes de responsabilité et leur accordent des primes au rendement lorsqu'elles furent introduites pour les PG.

L'approvisionnement et les vêtements sont un aspect essentiel pour la survie. Les PG n'ont à disposition, dans un premier temps, que les vêtements d'été qu'ils portaient le jour de leur capture en 1940. Quant à l'alimentation, elle n'est suffisante que grâce aux paquets envoyés par les familles, le gouvernement français et la Croix-Rouge. Les jours de travail, une soupe, la plupart du temps à base de chou, de pommes de terre, d'orge, d'orties ou de rutabagas est servie le midi ou le soir, l'autre repas étant parfois constitué d'une simple tartine avec de la margarine. A partir de juin 1944, les échanges postaux avec la France sont interrompus, et les rations allemandes réduites à l'extrême minimum.

Les lettres échangées avec la famille et les amis ont une importance considérable. Les prisonniers ont le droit d'écrire deux lettres de 25 lignes et deux cartes postales de sept lignes par mois, sur des formulaires spéciaux. Les lettres sont soumises à la censure aussi bien par la poste allemande que française. Durée de l'acheminement du courrier :

trois à quatre semaines. Les prisonniers ont aussi le droit de recevoir un paquet de 5 kg tous les deux mois ainsi que deux petits paquets de 500 g ou d'un kilo par mois contre des étiquettes que les prisonniers envoient à leurs familles.

Les tentatives d'évasion sont sévèrement punies. En cas de multi-récidive, les PG sont envoyés au camp de Rawa-Ruska (Stalag 325), ou, moindre mal, dans des kommandos disciplinaires. Les infractions contre l'interdiction de contact avec les femmes allemandes sont jugées par un tribunal militaire et passibles de la peine de mort.

Voilà très succinctement les conditions dans lesquelles ont été exploités les prisonniers de guerre français en Allemagne nazie.

## LA HIÉRARCHIE ENTRE PRISONNIERS

Une directive de 1942 distingue quatre catégories principales d'étrangers : 1/ les alliés italiens dont on passe sous silence l'appartenance raciale, 2/ les peuples germaniques et apparentés : Flamands, Danois, Norvégiens, Néerlandais, regroupés sur la seule base raciale, 3/ des peuples non-germaniques mais alliés ou ayant une importance culturelle européenne : Slovaques, Croates, Roumains, Bulgares, Hongrois, Espagnols... et Français ; et enfin 4/ les peuples slaves non-germaniques.

Mais le critère économique l'a souvent emporté dans la réalité quotidienne. Ainsi, une hiérarchie de fait s'est établie : travailleurs et prisonniers de guerre des pays de l'Ouest, ensuite les parias : travailleurs et prisonniers polonais, soviétiques, les internés militaires italiens (après le revirement italien de 1943) et les déportés des camps de concentration.

Dans cet univers, les Français sont logés à une enseigne intermédiaire, qu'ils soient prisonniers de guerre ou travailleurs forcés civils. Tandis que les civils perdent rapidement leurs quelques privilèges, comme les congés en France (car ils ont été nombreux à ne pas retourner en Allemagne) et qu'ils sont de plus en plus surveillés, les prisonniers de guerre ont vu la surveillance s'alléger, perçoivent un salaire au rendement, et sont autorisés, de fait, à avoir des contacts avec la population civile allemande !

## CONCLUSION

La France a cru pouvoir protéger seule, sous Vichy, ses ressortissants prisonniers. Elle n'y est parvenue que de façon très partielle. L'aide massive du CICR, puis des Alliés, France Libre incluse, a pris, fort heureusement pour les prisonniers de guerre, le relais de la mission Scapini, contrainte à des actions marginales.

L'enfermement et les souffrances endurées de l'été 1940 au mois de mai 1945, par 1 500 000 Français, n'avaient pas pour finalité l'extermination, mais le travail au service de la guerre totale soutenue par le Reich. Beaucoup de prisonniers de guerre, lors des dernières visites de la délégation du CICR en 1945, n'évoquent plus la faim qui les tenaille, mais bien le malaise né de cette captivité, avant même le retour. En effet, comment se plaindre face au supplice des déportés, à l'héroïsme des résistants ou des soldats de la France Libre ?

Au moment de leur rapatriement en France, les requis tiennent à être considérés comme des « déportés du travail ». Après une longue bataille parlementaire et judiciaire, les associations d'anciens « requis du travail obligatoire » obtiennent, par décret du 16 octobre 2008, la dénomination officielle de « victimes du travail forcé en Allemagne nazie », mais celle de « déportés du travail » est refusée le 28 mars 2011 par la Cour de Cassation.

Les prisonniers de guerre - et leurs témoignages en sont une preuve très riche - ont non seulement connu des situations extrêmement diverses selon leur affectation et les personnes à qui elles avaient affaire, mais ont été aussi des témoins privilégiés de l'évolution de la situation en Allemagne, tout au long de la guerre. Et ce n'est pas par hasard que certains d'entre eux ont été à l'initiative d'échanges franco-allemands après la guerre. Le fonds documentaire de l'amicale Royal Deux-Ponts/99e et 299e RI dispose de plusieurs récits allant dans ce sens. Il appartient maintenant aux petits-enfants de ces prisonniers de guerre de porter un intérêt à ces cinq longues années d'absence, bien souvent évaporées de la mémoire familiale.

**André Mudler**

## Sources :

- *Bernard Delpal (CNRS Laboratoire 5190) : missions sanitaires du CICR auprès des prisonniers de guerre détenus en Allemagne de 1940 à 1945.*
- *Helga Bories-Sawala, Travailleurs forcés français en Allemagne, Presses universitaires de Rennes 2008.*

*(1) Frontstalags : camps ouverts par les Allemands à l'extérieur du Reich ; ils sont situés essentiellement en France et en Pologne. Destinés aux soldats prisonniers issus des colonies françaises, on en dénombre 22 sur le territoire occupé en avril 1941. Les plus importants étaient ceux de Compiègne, Nancy, Dommartin-les-Toul, Epinal, Quimper et, Châlons-sur-Marne.*

# SOUVENIRS D'UNE PATROUILLE MÉHARISTE AU MZAB EN 1960

*Pour les nostalgiques des méharées...*

**Récit adapté d'un témoignage de Jacques Muller, diplômé de l'École nationale de la France d'Outre-mer, sous-lieutenant aux Affaires sahariennes. Formé à Saint-Maixent, bénéficiant du statut d'I.M.O. (instruction militaire obligatoire pratiqué par les grandes écoles), Jacques Muller, automatiquement versé dans l'infanterie de marine, a opté pour une affectation à Ghardaïa.**

*Le Mzab est une région berbérophone du nord du Sahara algérien, située dans la région de Ghardaïa, à 550 km au sud d'Alger. Elle abrite plus de 200 000 habitants (les Mozabites). La vallée du Mzab, fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1982. Sa principale ville est Ghardaïa, chef-lieu de la wilaya.*



Ghardaïa, l'ancienne ville

## PREMIERS CONTACTS

Je suis arrivé au Mzab en auto stop, car il n'y avait qu'un ou deux avions par semaine. Bien entendu, personne ne m'attendait, pour la bonne raison que l'état-major n'a avisé mon patron, l'administrateur chef d'annexe, que plusieurs semaines après mon arrivée ! Celui-ci, ancien élève de mon école, m'a tout de suite trouvé une occupation, la lutte anti-acridienne.

En effet, les sauterelles, qui arrivent de la vallée du Niger, remontent vers le nord au cours du printemps. En chemin, elles dévorent toutes les cultures des palmeraies, et faute de mieux, les rideaux des maisons. Pendant les deux ou trois mois que dure ce fléau, j'ai donc géré la distribution des insecticides - plusieurs tonnes de lindane -, la répartition des souffleuses entre les communes et le renseignement sur les vols acridiens.

Une fois les sauterelles parties, on m'a confié des fonctions de police, c'est-à-dire la sécurité publique. Nous avions déjà une compagnie de gendarmerie, le D.S.T., les R.G., le DOP, le maghzen saharien, j'en oublie sûrement. Il me restait la délivrance des laissez-passer pour le Nord, l'examen des fiches d'hôtel, le contrôle des deux bordels<sup>(1)</sup>, les permis de conduire, les recherches dans l'intérêt des familles, et même la lutte contre l'incendie (sans eau !). J'ai exercé tout ceci pendant un an, jusqu'à l'arrivée d'un vrai commissaire de police, plus apte que moi à exécuter les commissions rogatoires du juge d'instruction siégeant à 600 kilomètres de notre oasis, avec notamment l'audition des délinquants et leur détention provisoire.

J'étais aussi officier du chiffre. Les messages chiffrés arrivaient souvent le dimanche, c'était, le plus souvent, des ordres de saisie des journaux mal pensants, genre « l'Express ». En fait, ils avaient été saisis dès Alger et je repartais bredouille de chez les marchands de journaux.

Les distractions étaient rares à Ghardaïa. Peu après mon arrivée, l'adjudant-chef qui commandait le maghzen (peloton de moghazni) m'a proposé d'acheter sa jument, car il partait à la retraite. Aussitôt dit, aussitôt fait. J'ai donc pu, très tôt le matin, avec un collègue administrateur et deux goumiers, aller parcourir les palmeraies de Ghardaïa Bou Noura.

L'après-midi, après une journée de bureau, une petite partie de tennis dans le jardin de la sous-préfecture terminait le programme.

L'officier des Affaires militaires musulmanes ayant quitté le Mzab, je me trouvai amené à faire son intérim jusqu'à l'arrivée d'un nouveau titulaire prévu quelques mois plus tard. J'ai donc proposé à mon chef, devenu sous-préfet, de reprendre le contrôle des nomades, avec le maghzen et son nouveau sergent-chef arrivé du Tchad et ignorant l'arabe.

## PRÉPARATIFS

Pour ma part, j'avais étudié l'arabe dialectal à Saint-Maixent, avec la méthode de Saint-Cyr, et avais passé le premier degré du brevet militaire d'arabe, lecture et écriture comprises. On m'a donc jugé apte à conduire une patrouille d'une quinzaine de méharistes, armés de fusils *Stati* pris aux Italiens du Fezzan. La compagnie saharienne portée de Metliti, basée à Ghardaïa, nous a prêté deux radios : une à longue portée avec mât pour l'antenne et générateur à pédales (*que je n'ai jamais réussi à utiliser*) et une portative d'environ 18 kilos, arrimée sur mon dromadaire.

J'avais déjà pratiqué mes débuts « à chameau » lors d'une randonnée touristique au Hoggar de quelques jours, avec un guide Harratin (Maure noir) ne parlant ni arabe, ni français.

Notre itinéraire partait de El Atteuf, ville la plus basse dans la vallée de l'oued El Abiod. Les dromadaires avaient été ramenés de leurs pâturages. Chacun a reçu sa selle de type touareg (*la râhla*), avec couverture, la coupe pour boire, le burnous et, l'arme individuelle : nous n'avions pas de fusils mitrailleurs, seulement des pistolets mitrailleurs MAT 49 pour mon adjoint et moi.

Deux ou trois dromadaires de bât portaient la radio longue distance et les réserves de vivres : graines de couscous, oignons, citrons (contre le scorbut), tomates séchées, épices, thé vert, pommes de terre, etc... Après une soirée consacrée à préparer les chargements, à un essai sans succès de la liaison avec la compagnie saharienne, nous sommes partis à l'aube, acclamés par les « youyou » des femmes des campements *châamba* situés dans les rochers dominant l'oued.



Une méharée châamba



Méhariste

## C'EST PARTI !

La première étape fut Zelfana, où un forage avait permis de créer une oasis artificielle, en pompant de l'eau fossile. Pour nous, étape tout confort, au point qu'un moghazni s'est permis d'aller y boire une bière au bar. Scandale chez nos châamba (grande tribu arabe basée dans le nord du Sahara algérien), plutôt rigoristes : le coupable a été l'objet de critiques et de moqueries les jours suivants.

Etape suivante dans l'oued El Abiod. Un moghazni s'est fait piquer par un scorpion. Au lieu de l'envoyer à l'hôpital, le sergent lui a fait un pansement à base d'herbes et de salive. Le lendemain, il sera dispensé de porter ses cartouches sur la poitrine et autorisé à les ajouter au fardeau de son dromadaire.

Nous rencontrons quelques tribus de nomades. Les hommes sont loin, dans des pâturages plus fertiles. Le garçon le plus âgé de la famille vient à notre rencontre. Aidé de mes fiches de recensement, je le salue par son prénom. Très étonné, il me demande comment je le connais. Il faut dire que toutes les tentes ont été immatriculées, avec une lettre et deux chiffres, qui indiquent la tribu et la famille, en grands caractères lisibles par l'aviation légère, et, à plus forte raison du haut de nos dromadaires.

La nourriture est la même tout au long de la patrouille. Pour le petit déjeuner, avant de se mettre en route : thé à la menthe, accompagné d'une pomme de terre cuite sous la cendre par la dernière sentinelle de la nuit. Ensuite quelques heures de marche à pied, avant la chaleur du jour, en tenant son dromadaire par la bride. Vers 10 ou 11 heures, le déjeuner : pain frais type *kesra* (galette de semoule à l'huile d'olive), avec sardine en conserve, ou maquereau sans vin blanc, et un oignon. Après, on chemine à dos de dromadaire jusqu'à 16 ou 17 heures. Les dromadaires sont alors déchargés et entravés, pour pouvoir pâturer sans trop s'éloigner. On envoie deux bons tireurs tenter de tuer une gazelle. Nous n'avons pas eu cette chance, car les pétroliers en avaient beaucoup chassé lors de leurs recherches. Le seul

animal tué par nos moghaznis a été un chacal, qui a agrémenté le couscous d'un soir.

Une fois le chacal mangé lors du diner, une discussion s'est ouverte : un bon musulman peut-il manger du chacal ? Je précise qu'à part mon adjoint et moi, tous nos méharistes étaient musulmans, et faisaient leur prière au moins une fois par jour (on ne doit pas prier en arme).

Au bout d'une heure au moins, la conclusion du débat fut la suivante : dans le désert, on peut manger du chacal qui se nourrit de petit gibier comme les gerboises ou des lézards. En revanche, dans le cas où les chacals se nourrissent de charognes ou d'ordures, on ne doit pas en manger.

Autre événement durant cette patrouille : pendant que nous cheminions sur nos dromadaires, dans le fond de l'oued au milieu de touffes d'alfa, j'entends un avion, genre Piper Club. Je baraque mon dromadaire et prends ma radio pour l'appeler, en lui donnant mon indicatif « Tornade » et ma position par rapport à lui. Il me répond qu'il a mission de diriger sur nous une patrouille motorisée. Aussitôt, nous sortons du fond de l'oued, où nous sommes difficiles à repérer et nous nous groupons sur un reg carrossable, d'où nous voyons arriver une Jeep et quelques GMC.

C'était une section d'artilleurs sans canons du 1/13<sup>e</sup> régiment d'artillerie, unité de quadrillage basée à Ghardaïa. Sachant l'état-major rassuré sur notre sort, nous continuons vers la chebka du Mzab, zone

de collines rocheuses propices aux embuscades. Le sergent ordonne de ne pas laisser nos armes sur la *rahla* pendant le déjeuner, sait-on jamais ? Il y avait en effet une dizaine de hors-la-loi qui rôdaient autour des oasis et pratiquaient, soit des assassinats ciblés, soit jetaient des grenades dans des lieux comme les bordels.

Nous traversons la route de Laghouat et arrivons à Daïa ben Dahoua, petite oasis peuplée de Châamba. Je connaissais cette micro palmeraie pour y avoir fait de nombreuses sorties à cheval, et avoir pris le thé chez son chef Si Toumi. Nous avons baraqué dans un poste du 13<sup>e</sup> RA où nous avons pu nous reposer, hommes et dromadaires.

Le lendemain, fin de patrouille après un court trajet vers Ghardaïa. Le maghzen défile devant le sous-préfet. Je reprends ma Jeep et retrouve la ville. Peu après, je remets l'armement au lieutenant Chenaf, arrivé comme officier des Affaires militaires musulmanes au Mzab, futur sous-préfet.

Je pense que ce fut la dernière patrouille méhariste au Mzab.

*(1) La loi Marthe Richard n'était pas applicable dans les Territoires du Sud algérien. A Ghardaïa, la prostitution s'exerçait dans deux quartiers réservés : le Tahtani et le Fougani. Les filles étaient pour la plupart des Ouled Naïl de l'Atlas, venus au Mzab pour gagner leur dot.*

*Merci à Jacques Nardin, à l'origine de la transmission de ce témoignage.*

## LE SYSTEME ESCLAVAGISTE

PAR JEAN LAROCHE

### LIMINAIRE

*Une opération de police américaine marquée par la mort d'un Afro-américain, amalgamée à une arrestation difficile d'un délinquant en Ile-de-France, à laquelle il n'a pas survécu, a, depuis le mois de mai dernier déclenché en France une série de réactions délirantes de groupuscules « indigénistes », porte-étendards de la race noire. Se drapant dans les voiles de leur indignation morale, ils tentent, avec anachronisme, de démolir le récit historique de notre pays. Leur hystérie obsessionnelle vise à contraindre la France à renier ceux de son passé, accusés d'avoir accepté l'idée de l'esclavagisme, du racisme et du colonialisme. C'est cette frénésie outrancière anti blanc, à laquelle certains se prêtent complaisamment, qui suscite la présente réflexion.*

### LE DISCOURS

*« L'esclavage a enrichi l'Occident. Le moment est venu de régler la dette. »*

*« Si la France s'y soustrait, c'est qu'elle s'inscrit encore dans la continuité de son idéologie colonialiste et raciste. »*

L'attaque est violente. « *Le monde a changé* » éructe la ligue de défense noire africaine (LDNA). « *Aujourd'hui, c'est la France de la LDNA.* » Dans la même tonalité c'est la Brigade antinégrophobie qui macule la statue de Colbert à Paris, pour sa rédaction d'un édit royal, sous le règne de Louis XIV, appelé plus tard le « code noir ». Ailleurs sont ciblés Montesquieu, Napoléon Bonaparte, Faidherbe, Christophe Colomb, Jacques Cœur, Gambetta, De Gaulle... et aussi Victor Schoelcher, par des militants martiniquais anti béké.



## LES REPÈRES FRANÇAIS

- 1626 : le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, entreprend l'Empire colonial français. Il fonde, entre autres, la Compagnie de Saint-Christophe afin de mettre fin au monopole espagnol de commerce du tabac aux Caraïbes (îles de Saint-Christopher and Nevis).
- 1635 : début de l'installation massive d'esclaves dans les Antilles, à l'initiative des planteurs de canne à sucre, et hors de tout statut juridique et social d'Etat.
- 1681 – 1685 : élaboration par Colbert, ministre de Louis XIV, de l'édit royal « touchant la police des îles de l'Amérique française. » Il s'inscrit dans la codification générale qu'il a entreprise (procédure civile, eaux et forêts, procédure criminelle, commerce, marine,...). Son objectif est de rationaliser les pratiques et usages. A la mort de Colbert, le 6 septembre 1683, l'édit royal est en cours d'achèvement. Il sera promulgué en 1685 (60 articles). Appelé le « code noir », il légitime les pratiques, consolide les propriétaires d'esclaves dans leurs droits de maître, avance quelques principes d'humanité (nourriture, protection vieillesse, mariage, baptême...). Avec quelques variantes, il est étendu à Saint-Dominique, aux îles de France (Maurice), de Bourbon (La Réunion), à la Guyane et à la Louisiane.
- 1793 – 1804 : épisode Saint-Domingue/Haïti, île occupée partiellement par la France depuis 1697. Aboli en 1793, l'esclavage y est « maintenu » en 1802 par Napoléon Bonaparte qui, pour asseoir la position française, entreprend une expédition militaire, marquée par une répression sévère et l'arrestation de Toussaint Louverture, partisan d'une « république nègre », emprisonné au Fort de Joux (Jura) où il décède en 1803. La même année, les forces françaises sont vaincues et

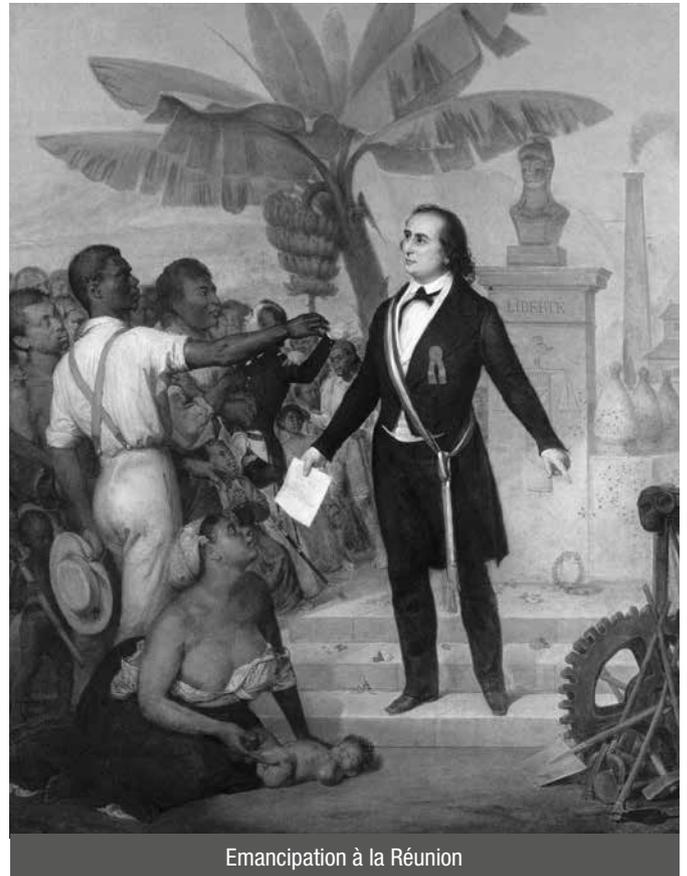
doivent se replier. L'indépendance de Haïti intervient le 1<sup>er</sup> janvier 1804.



Toussaint Louverture

- 1815 : Congrès de Vienne. La France est signataire de la décision d'interdire la traite négrière.
- 1817 – 1818 : ordonnance royale de Louis XVIII, premier roi à interdire la traite négrière.

- 1848 : 27 avril, décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises (gouvernement provisoire de la Deuxième république - François Arago), à l'initiative de Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'Etat à la Marine et aux Colonies, en charge de son élaboration. Entrée en vigueur le 23 mai en Martinique, le 27 mai en Guadeloupe, le 10 août en Guyane et le 20 décembre à La Réunion.



Emancipation à la Réunion

- 1896 : abolition de l'esclavage à l'île de Madagascar (protectorat en 1885, annexée en 1896).
- 2001 : 21 mai, promulgation de la loi reconnaissant la traite et l'esclavage (du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle), en tant que crime contre l'humanité.
- 2015 : inauguration à Pointe-à-Pitre du Mémorial ACTe consacré à l'esclavage.



Mémorial ACTe en Guadeloupe

## CONSIDÉRATIONS

Le système de l'esclavage est ignominieux. Sous l'œil actuel il est philosophiquement injustifiable. Il s'agissait d'une pratique barbare qui suscite des haut-le-cœur. Il s'agissait d'un crime contre l'humanité alliant abomination et infamie.

Il serait cependant trompeur d'en effectuer une lecture anachronique, l'esclavage ayant accompagné de manière continue l'histoire des sociétés humaines. Allusion y est faite dans la Bible et le Coran. Les Romains l'ont pratiqué. L'Empire Ottoman y a recouru. L'Afrique en a été le creuset. L'honnêteté intellectuelle impose de replacer le système de l'esclavage dans le contexte des mœurs, des modes de vie, des situations tribales, des coutumes, des conceptions morales qui façonnaient les époques de son expansion. Juger le phénomène tribal selon les préceptes moraux et humanitaires contemporains manquerait inévitablement de pertinence.

S'agissant de la traite négrière occidentale, objet de la présente réflexion, elle se situe, historiquement du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, et a concerné 20 millions d'Africains. L'esclavage était alors entrevu uniquement sous l'angle de l'économie et de l'emploi. Il répondait aux exigences de main d'œuvre des premières grandes plantations de canne à sucre, de café, de coton, des Amériques et des Caraïbes. Son mécanisme reposait prioritairement sur des critères commerciaux et financiers transatlantiques. C'est sans état d'âme, et hors de tout scrupule, que l'ensemble des acteurs participait à la chaîne d'approvisionnement des « travailleurs », de leur rafle à leur utilisation, via leur vente et leur acheminement.

Le système esclavagiste était légitime dans les esprits et il a fallu trois siècles pour l'abolir. Il fallut également plusieurs décennies pour que l'interdiction soit respectée de manière effective. Cette lenteur a permis de favoriser une traite négrière clandestine lucrative. Pour ce qui concerne la France, des armateurs de Marseille, Nantes et Bordeaux, sous couvert de transport de marchandises, continuèrent d'affréter des navires en direction de la côte africaine. Là, ils échangeaient leurs cargaisons contre des lots d'esclaves (les marchés étant toujours achalandés par les royaumes africains), qu'ils convoaient vers les Amériques et les Caraïbes, avec escale au Brésil ou à Cuba, pour effectuer avec plus de sûreté les transbordements. Cette attitude des États explique que la France n'a fait fermer le marché aux esclaves de Marrakech qu'en 1962, que l'abolition n'est intervenue qu'en 1963 pour



Mémorial de l'île de Gorée (Sénégal)



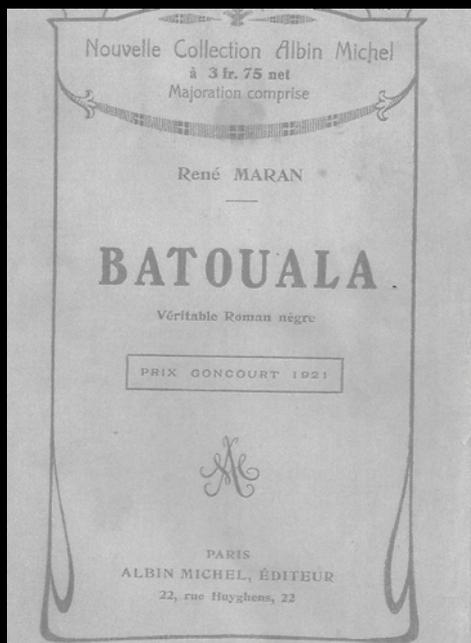
l'Arabie saoudite, qu'en 1981 pour la Mauritanie, et qu'en 1990 subsistait toujours un marché aux esclaves noirs en Lybie (selon un reportage de CNN).

S'il est indéniable que l'Occident a un passé esclavagiste, l'Afrique aussi. Il ne peut être nié que

la traite négrière avait pour socle les royaumes africains eux-mêmes. C'est cette vérité que les mouvements « indigénistes » feignent d'ignorer. En retour, leurs discours et leur rhétorique relèvent de l'obscurantisme, et ne peuvent être acceptés. Or, sans une volonté partagée de la mémoire, ne subsiste de leur posture morale qui les aveugle, que l'expression d'une francophobie malsaine, d'un racisme anti-blancs d'une intolérance dogmatique.

Et si ces « indigénistes » possèdent un brin de littérature, ils ne peuvent ignorer qu'en 1921, le prix Goncourt, pour la première fois, a été décerné à un écrivain noir martiniquais, René Maran, pour le roman « Batouala » sous-titré par l'auteur « véritable roman nègre ». L'histoire se déroule en Oubangui-Chari, à l'époque colonie relevant de l'Afrique Equatoriale française (aujourd'hui la République Centrafricaine). Ils savent donc que l'auteur était à la fois un ardent militant de la francophonie et un farouche défenseur de la dignité des Africains en dénonçant certains abus des « coloniaux », sans pour autant prôner le déboulonnement des statues et faire table rase de l'histoire de la France. A noter aussi que Léopold Sédar Senghor avait rendu hommage à René Maran.

**Jean LAROCHE**



Batouala

PS : Si un hasard improbable voulait que les « indigénistes » lisent la conclusion de cette réflexion libre, qu'ils sachent que leur auteur est convaincu et qu'il n'est pas le Macbeth de Shakespeare qui déclarait « C'est une histoire contée par un idiot, pleine de bruit et de fureur, qui ne signifie rien. »

#### Sources :

- Nelly Schmidt, « L'abolition de l'esclavage, cinq siècles de combat XV<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècle », Fayard, 2005.
- Presse nationale (consultation libre 2009 – 2020).
- Lettres (extraits) de Antoine Guerry Duclaud, officier, déserteur en 1759, parti en Guinée et au Surinam, vendeur d'esclaves, enchères Lyon 2016.
- William Faulkner, « Le bruit et la fureur, Gallimard, 1938.

## GÉNÉRAL JOSEPH PISTON (1754 - 1831)

**Piston, pistonner : Protection, appui qu'une personne influente accorde à quelqu'un pour lui faire obtenir un avantage. Décrocher un emploi par piston. Avoir du piston, des appuis. Un coup de piston. Par extension. La personne qui accorde son soutien.**

**L'usage du sens figuré du piston mécanique est attesté depuis 1857. Pourtant, une autre hypothèse pourrait être à l'origine de l'expression « avoir du piston ». Elle implique un général lyonnais, baron de l'Empire !**



Général Piston

#### VOICI SON HISTOIRE

Fils de négociant, né à Lyon le 30 septembre 1754, Joseph Piston entre en apprentissage chez un drapier de Lyon. Préférant la carrière des armes, il s'engage à dix-huit ans comme simple soldat dans la légion de Flandre (futur 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval). Promu brigadier en 1776, il passe au régiment de dragons de la Reine à Verdun. Nommé adjudant en 1784, après 12 ans de service, puis sous-lieutenant en 1791, il s'illustre en Belgique, aux débuts des guerres de la Révolution. Il fait campagne sous Dumouriez et sert à l'armée du Nord en 1793. Soudainement sa carrière s'accélère. Le 23 septembre de la même année, il est nommé général de brigade par décision du Comité de salut public, sur la proposition de Lazare Carnot !

Un nouveau parcours s'ouvre à lui. Chef d'état-major de l'Armée des Alpes à partir du 21 janvier 1794, affecté à l'Armée d'Italie en 1795, à nouveau chef d'état-major de l'Armée des Alpes à partir de 1796, puis en mission dans différentes régions militaires, en particulier celle de Lyon.

Réformé en octobre à la suite du coup d'Etat du 4 septembre 1797, il est réintégré en janvier 1800. Affecté à nouveau à la division militaire de Lyon, il commande par intérim les départements du Rhône et de la Loire de novembre 1801 à décembre 1803. Au cours de cette période, ses services sont accusés d'exempter certains conscrits en échange de sommes d'argent...

Puis s'enchaînent plusieurs affectations opérationnelles : commandant de brigade dans la réserve de cavalerie du prince Louis,

commandant de brigade de cavalerie légère sous les ordres de Lannes, commandant d'une brigade de carabiniers, il charge la cavalerie russe à Austerlitz le 2 décembre 1805.

Promu général de division le 21 décembre de la même année, il est nommé commandant d'armes de la place forte de Wesel en avril 1806 (future tête de pont de l'Empire français sur la rive droite du Rhin). Admis à la retraite le 11 août 1808.

Nommé commandant en second éphémère de la Garde nationale par Napoléon en mars 1815.

Commandeur de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, baron de l'Empire par décret du 24 juin 1808, chevalier de Saint-Louis en août 1814, il décède à Lyon le 21 mars 1831 à l'âge de 77 ans.

**AM**

## UN SAINT-CYRIEN PRIMAT DES GAULES !



Olivier Jacques Marie Certain de Germay de Cirfontaine, puisque tel est son nom à l'Etat-civil, a été nommé archevêque de Lyon par le pape François. Sa messe d'installation dans son nouveau diocèse est prévue en la cathédrale Saint-Jean le dimanche 20 décembre prochain.

Issu d'une vieille famille lorraine anoblie au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est fils de Christian de Germay, général de division (2s) de l'arme blindée cavalerie, ex gouverneur militaire de Strasbourg.

Ancien du Prytanée national militaire de La Flèche, Olivier de Germay intègre l'Ecole spéciale militaire

de Saint-Cyr Coëtquidan, promotion « Grande Armée » en 1981. Il en sort officier parachutiste et sert au 1<sup>er</sup> régiment de hussards parachutistes. Plusieurs OPEX à son actif : Tchad, Centrafrique et Koweït/Irak.

La rencontre avec les populations du Sahara lui fait prendre conscience du manque spirituel qu'il éprouve. A 30 ans, il quitte l'armée pour devenir prêtre. Il se forme au séminaire de Paray-le-Monial, puis au séminaire français de Rome et à l'Institut pontifical Jean-Paul II où il obtiendra une licence de théologie morale en 1999.

Ordonné prêtre le 17 mai 1998 dans le diocèse de Toulouse, il va y exercer plusieurs ministères jusqu'au 22 février 2012, date à laquelle il est nommé évêque d'Ajaccio par le pape Benoît XVI. Il a alors 52 ans.

Huit ans plus tard, devenu Primat des Gaules, archevêque titulaire du siège épiscopal le plus ancien de l'Eglise de France, Monseigneur Olivier de Germay va occuper un poste capital où il sera amené à prendre des positions fortes, tant sur des sujets de société que de morale ou de théologie.

Nous ne pouvons que lui souhaiter pleine réussite dans cette difficile mission qui l'attend.

## PATRICK BARDET (1946 – 2020)



Décédé le 21 octobre dernier à l'âge de 73 ans, des suites d'une très longue maladie, Patrick Bardet était un fervent défenseur de la langue française. Professeur de lettres classiques,

en particulier en zone d'éducation prioritaire, et directeur pédagogique pour étudiants arabophones dans un institut universitaire de technologie, il avait l'art du verbe.

Sur le plan militaire, formé à l'escadron des élèves officiers de l'armée de l'Air de la base aérienne 105 d'Evreux-Fauville, Patrick Bardet en est sorti aspirant en 1973. C'est le point de départ de sa carrière de réserviste. Lieutenant-colonel honoraire, il a aussi été très actif dans le milieu associatif de la Défense : président régional de l'association nationale des officiers de l'armée de l'Air, et vice-président et trésorier de l'association des officiers de réserve et réservistes de Lyon.

Patrick Bardet était chevalier de l'ordre national du Mérite (1996), officier des Palmes académiques et titulaire de la médaille des services militaires volontaires échelon or.

Nous étions nombreux à l'accompagner le 27 octobre en la basilique Saint-Martin d'Ainay (Lyon 2<sup>e</sup>), avec une pensée pour son épouse Marie-Claude Jouvenet, magistrate, décédée en 2005.

## MOHAMED DJEDID (1931 - 2020)



Mohamed Djedid était une figure du monde combattant lyonnais. Né en 1931 à Aït Hague (Grande Kabylie), il s'engage en 1951 au 2<sup>e</sup> bataillon de marche du 1<sup>er</sup> régiment de tirailleurs cantonné à Blida. En 1959 il sert au 13<sup>e</sup> régiment de

dragons parachutistes stationné à Azazga (Grande Kabylie). Grièvement blessé en opérations, il rejoint le camp militaire du Ruchard, près de Tours, en 1962. Muté au 22<sup>e</sup> RI de Sathonay-Camp (devenu le 99<sup>e</sup> RI en 1968), il est radié des contrôles de l'armée en 1972, après 21 ans de service.

Il entame alors une nouvelle carrière en intégrant la police municipale de Rillieux-la-Pape, de 1974 à 1991.

A la retraite, il œuvre dans le milieu associatif des anciens combattants, notamment aux côtés du capitaine Kheliff, puis comme président de l'union départementale des anciens combattants français musulmans du Rhône. Très présent auprès de ses frères d'armes, c'était un personnage au caractère bien trempé qui a tenu à transmettre à ses enfants des valeurs faites de dignité humaine, de forces morales, d'altruisme et de respect des valeurs républicaines.

Marié en 1954, 7 enfants, ses obsèques ont eu lieu le samedi 17 octobre dernier à Rillieux-la-Pape.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, Médaillé militaire, officier de l'ordre national du Mérite, titulaire de la croix de la Valeur militaire dont une citation à l'ordre de l'armée, et titulaire de la médaille d'honneur de la police.

La Farac a présenté à son épouse et à sa famille ses plus sincères condoléances.

## FRANÇOIS-YVES GUILLIN (1921 – 2020)



Le docteur Guillin, secrétaire du général Delestraint (chef de l'Armée secrète d'août 1942 à juin 1943), est décédé le 18 octobre dernier à l'hôpital de Sainte-Foy-lès-Lyon, à l'aube de ses 99 ans. Entré en

Résistance en septembre 1942, il devient agent de liaison du général qui vient d'être nommé chef de l'AS par le général de Gaulle, son ancien subordonné.

Il loge au domicile clandestin du général Delestraint, situé 4, avenue Leclerc Lyon 7<sup>e</sup> sous le pseudonyme de Mercure. En mars 1943, il devient le secrétaire personnel du chef de l'AS. Lors de l'arrestation du général à Paris le 9 juin 1943, il réussit à en informer Rex (Jean Moulin). Un mois plus tard, l'étudiant en médecine rejoint le maquis de Maurienne. Arrêté en septembre 1943, il est relâché faute de preuves et poursuit son action de résistance en rejoignant le service de santé de la Résistance à Chambéry.

Après la guerre, François-Yves Guillin s'installe comme médecin rhumatologue à Lyon en cabinet et à l'hôpital Saint-Luc. En 1987, la retraite venue, il se consacre à la mémoire de la Résistance et préside l'association du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de 1994 à 2002.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre 39-45, de la croix du Combattant, et chevalier des palmes académiques.

Auteur d'une thèse de doctorat « *Le général Delestraint, premier chef de l'Armée Secrète* », publiée chez Plon en 1995.

## GÉNÉRAL (2S) MAURICE FAIVRE (1926 – 2020)



Bien connu des associations concernées par la guerre d'Algérie, en particulier l'Union nationale des anciens combattants français musulmans et leurs enfants et l'association nationale des anciens des Affaires

algériennes (les SAS), toutes deux administratrices de la Farac, le général Maurice Faivre est décédé le 5 novembre dernier. Il avait 94 ans.

Major de sa promotion de Saint-Cyr (1947 - 1949 Rhin et Danube), il a servi dans l'Arme blindée cavalerie (2<sup>e</sup> REC, 8<sup>e</sup> RH, 7<sup>e</sup> RCA, 20<sup>e</sup> RD, 1<sup>er</sup> RHP, chef de corps du 13<sup>e</sup> RDP) et dans le Renseignement (Algérie et bloc soviétique).

Le général Faivre a effectué deux séjours en Algérie (1955-1957 et 1960-1962). De retour en métropole, il retrouve certains de ses anciens harkis qui avaient fui clandestinement l'Algérie, les aide à rapatrier leurs familles restées au bled, et regroupe ainsi cinquante familles harkis à Dreux.

Docteur en sciences politiques (Sorbonne 1986), vice-président de la Commission française d'Histoire militaire, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer, membre du Haut-conseil des rapatriés, il a écrit plusieurs ouvrages et de nombreux articles relatifs à l'histoire militaire, animé nombre de conférences, émissions de radio et de télévision.

Il était commandeur de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite, titulaire de la croix de la Valeur militaire.

### Principaux ouvrages publiés :

- *Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie, des soldats sacrifiés*, L'Harmattan 1995 ;
- *L'Algérie, l'OTAN, la bombe*, Economica 1996 ;
- *Le renseignement dans la guerre d'Algérie*, Lavauzelle 2006.

# LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les activités « présentiels » de nos associations (pour utiliser un qualificatif qui fait fureur depuis les confinements), sont quasiment arrêtées, en particulier les assemblées générales et les messes, reportées *sine die*.

Pourtant, quelques événements se sont déroulés en octobre, avant le reconfinement du 30 octobre. Voici celles dont nous avons eu connaissance, par ordre chronologique :

- **Samedi 10** : cérémonie du Souvenir à Sathonay-Camp (en mode très réduit) en présence du nouveau maire de la ville Damien Monnier. Cette cérémonie a été suivie de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2019 et d'une assemblée générale extraordinaire modifiant les statuts de l'association.
- **Judi 15** : assemblée générale ordinaire de l'association des Amis du musée d'histoire militaire de Lyon et de sa région qui, à l'issue d'une assemblée générale extraordinaire, a accepté de reprendre les collections et les avoirs financiers du musée (désormais dissous) en modifiant ses statuts pour devenir l'association du patrimoine militaire de Lyon et de sa région. Le conseil d'administration nouvellement constitué est composé de 18 membres dont 12 bénévoles élus et 6 membres de droit dont la Farac, Le général de division (2s) Christian Peraldi a été élu président à l'unanimité des membres présents. La Farac, fondatrice du musée en 1986, lui souhaite pleine réussite et l'assure de son entier soutien.
- **Dimanche 25** : Messe de la Sidi Brahim organisée à Fourvière par la fédération nationale des anciens chasseurs (FNAC), suivie du récit des combats de la Sidi Brahim sur le parvis de la basilique, en présence de la princesse Hélène, comtesse Evrard de Limburg-Stirum, marraine de l'amicale du 7<sup>e</sup> BCA, sœur du sous-lieutenant François d'Orléans, mort pour la France en Grande Kabylie en 1960.
- **Lundi 26** : cérémonie d'hommage (en format réduit) rendu aux morts pour la France en opérations extérieures à la nécropole nationale de La Doua, en présence des Cadets de la République, avec la participation du président de la Farac et du porte-drapeau Flavien Lubin.

- **Mercredi 28** : séance plénière du conseil départemental annuel de l'ONAC à la préfecture du Rhône, sous la présidence de Monsieur Jean Daniel Montet-Jourdran, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Auvergne Rhône-Alpes, préfet du Rhône.
- **A noter** un changement à l'ANAI, le vice-président Philippe Neyret reprenant la présidence à la suite d'Alain Godard démissionnaire. Bravo !
- **Une promotion** : Fatma Kefif, présidente de l'union départementale des anciens combattants français musulmans et leurs enfants, est nommée présidente nationale déléguée, avec effet au 11 novembre 2020. Félicitations !

## DES NOUVELLES DE :

- **Jacques Nardin** secrétaire général de la Farac, qui, après un long séjour à la clinique Kélian Les Lilas bleus, a pu regagner son domicile, dans l'attente d'une intervention chirurgicale en janvier prochain.
- **Pierre Léger**, président des médaillés militaires du Rhône, est toujours hospitalisé à Médipole Villeurbanne, avec quelques séjours à l'hôpital neurologique Pierre Wertheimer de Bron.
- **Serge Puillet**, président de l'association des porte-drapeaux, vient de faire l'objet d'une importante intervention chirurgicale (réussie) à la clinique Charcot.

Je sais par ailleurs que bien d'autres membres de la Farac ont des soucis de santé. Il ne m'appartient pas de les évoquer ici, mais je tiens à leur exprimer mon soutien moral dans cette période incertaine, qui ne prête guère à l'optimisme, mais vis-à-vis de laquelle nous devons faire face.

Aucune cérémonie patriotique du mois de novembre ne pourra se tenir avec une participation du monde combattant, aussi minime soit-elle, conformément aux instructions ministérielles et préfectorales. Cela a été le cas du 11 Novembre. Qu'en sera-t-il du 5 décembre ?

Une lettre d'information (newsletter) sera diffusée début décembre, et le prochain bulletin programmé pour janvier, avec l'espoir de pouvoir organiser notre assemblée générale fin janvier 2021.

**André Mudler**